

**L'ESSENTIEL** Thierry VERHOEVEN

L'information simple comme bonjour



## Saut d'index et travaux « forcés »

Cahiers > La pauvreté, violence ordinaire

Le 13 octobre 2014 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

**Notre nouveau gouvernement va faire un saut d'index et obliger les chômeurs à travailler. Les syndicats et des associations sont contre ces mesures. Pour eux, faire un saut d'index, c'est rendre la population plus pauvre. Et obliger les chômeurs à travailler, c'est mettre des pauvres aux travaux forcés.**

### Téléchargez un exercice en bas d'article

La Belgique a un nouveau gouvernement. Quatre partis se partagent le pouvoir : les libéraux, le MR côté francophone et l'Open VLD côté flamand, les socio-chrétiens flamands, le CD&V et le parti nationaliste flamand, la NV-A. Ces quatre partis se sont mis d'accord sur ce qu'ils vont faire pendant 4 ans. Sans surprise, le gouvernement veut faire des économies. « Sans surprise », écrivons-nous, car il fait à peu près la même chose que les précédents gouvernements belges et que les autres gouvernements européens. Là où le gouvernement fait plus fort et plus nouveau, c'est qu'il s'attaque à deux symboles de notre système social.

### Le saut d'index

En Belgique, les syndicats se sont battus pour avoir que les salaires et les allocations sociales soient indexés automatiquement. Le mécanisme est compliqué. Mais on peut retenir ceci : quand les prix d'une série de produits augmentent de 2%, on augmente les salaires et les allocations sociales de 2%. La population peut donc continuer à acheter la même quantité de produits. Evidemment, cela coûte de l'argent à l'Etat et aux patrons. L'Etat paie les fonctionnaires et paie certaines allocations sociales. Les patrons paient leurs travailleurs.

Faire « un saut d'index », cela veut dire que quand les prix augmentent de 2%, l'Etat et les patrons n'augmentent pas tout à fait de 2% les salaires et les allocations sociales. C'est pas grand-chose, direz-vous. Ben oui et non,...

### Une perte difficile à évaluer

Certains syndicats disent qu'avec un saut d'index, on perd en moyenne 400 euros bruts par an. En plus, un saut d'index, ça ne compte pas qu'une fois. On prend un retard de pouvoir d'achat qu'on ne rattrape jamais. Certains syndicats encore disent qu'un saut d'index, c'est 20 000 euros bruts sur toute une carrière de travailleur ! Ce qui est certain, c'est qu'un saut d'index, c'est moins d'argent. La population est donc plus pauvre.

Le gouvernement sait que la population n'aime pas les « sauts » d'index. Le gouvernement parle de saut d'index « intelligent » ou encore de saut d'index « socialement corrigé ». Cela veut dire que les personnes qui ont des allocations sociales ou de petits salaires garderaient

leur pouvoir d'achat. Reste évidemment à savoir ce qu'est un petit salaire. En Belgique, plus de la moitié des travailleurs gagnent moins de 2 400 euros bruts par mois. Donc quelque chose comme 1 550 euros par mois pour un isolé. Donc pas grand-chose... Le gouvernement dit vouloir protéger les personnes à petit revenu mais qu'est-ce que pour lui un petit revenu ? Et donc qui sera vraiment protégé ?

### **Les travaux forcés**

Le gouvernement s'attaque à un autre symbole de notre système social : le chômage. Il n'est pas le premier. En Belgique, cela fait plus de 30 ans qu'on change les règles du chômage. On est de plus en plus sévère avec les chômeurs. Le dernier gouvernement a même décidé de limiter les allocations d'insertion à 3 ans ! Et les allocations descendent plus vite et arrivent plus vite au minimum qu'avant. Le nouveau gouvernement garde ces mesures. Il en ajoute d'autres encore à préciser.

Le gouvernement risque d'obliger le chômeur d'accepter un emploi de plus en plus loin de son domicile. Les chômeurs âgés n'auront plus de supplément d'allocations. Et surtout, les chômeurs de longue durée vont devoir travailler gratuitement deux demi-jours par semaine. Un travail au « service de la collectivité » précise le gouvernement. Lequel ? Sans doute un boulot comme assurer la propreté de lieux publics, être hôtesse d'accueil dans les administrations, assurer la sécurité des enfants à la sortie de l'école, ...

### **Un symbole**

Cette mesure a de quoi fâcher les syndicats et les associations de défense des chômeurs ! C'est un travail « forcé » contraire aux droits de l'homme. C'est un travailleur gratuit. On n'engagera donc pas de travailleur avec un salaire pour faire le travail. On ne créera donc pas un vrai emploi. Et puis, insistons sur le symbole ! Faire travailler les chômeurs gratuitement, cela renforce l'idée du chômeur profiteur, du chômeur paresseux. Il faudrait donc forcer les chômeurs à travailler. La chose n'est pas nouvelle. Suite à la crise économique des années 1930, une loi belge du 28 avril 1939 oblige les communes à recruter des chômeurs pour tout travail d'utilité publique. En échange, le chômeur reçoit une toute petite indemnité. S'il refuse, il risque d'être sanctionné...

En octobre 2014, l'accord de gouvernement précise : « Les Régions reçoivent la possibilité de suspendre les chômeurs de longue durée qui refusent une offre de service à la collectivité. » « Suspendre », autrement dit exclure. « Offre de service à la collectivité », autrement dit travail obligatoire. Comme dans la crise des années 1930 : Allez, les chômeurs aux travaux forcés !

### **L'exercice**



**Et son corrigé, bien sûr**



**A lire**

**[Un index si moyen](#)**

Un index, des index

## **Index et compétitivité**

Notre cahier chômage